

Part des déchets ménagers et assimilés non minéraux stockés

Définition de l'indicateur

L'indicateur porte sur le pourcentage des déchets ménagers et assimilés (DMA) dangereux et non dangereux acheminés vers un centre de stockage. Les DMA comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries (hors déblais et gravats eu égard à leur spécificité : quantité, non toxicité, taux de recyclage élevé), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages (activités collectées en mélange avec ceux des ménages) pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

Type d'indicateur

Indicateur de pression

Jeu d'indicateur existant

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne et départements

Objectifs et valeurs de référence

- 30 % de quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et - 50 % en 2025 (loi de transition énergétique vers une croissance verte (2015))

Sources de données

ADEME

Fournisseur de données

ADEME (SINOE)

Fréquence d'actualisation

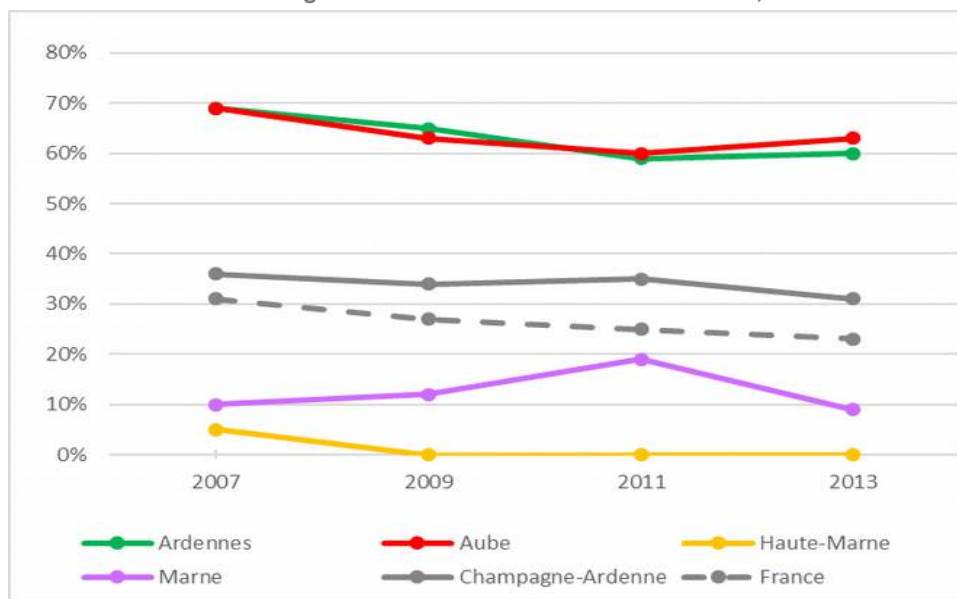
Tous les 2 ans

Limites et précautions

/

Indicateur

Part des déchets ménagers et assimilés non minéraux stockés, de 2007 à 2013



En 2013, près de 205 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) non minéraux ont été acheminés vers un centre de stockage, soit 31 % de ce gisement. A l'échelle nationale, la part s'élève à 23 %. La situation plutôt défavorable de la Champagne-Ardenne est liée à un recours quasi-exclusif des départements des Ardennes et de l'Aube au stockage pour le traitement de leurs déchets non valorisables (environ 60 % des DMA stockés en 2013). A l'inverse, la part des déchets stockés est faible pour la Marne (moins de 10%) et nulle en Haute-Marne.

La tendance est à la baisse depuis 2007. Toutefois, cette évolution se produit à un rythme moins rapide qu'à l'échelle nationale.